

LAMBRIS ET PARQUETS EN PIN MARITIME



Organisme certificateur : AFNOR certification

Organisme mandaté : FCBA

Produit concerné : lambris et parquets

Mise en œuvre : revêtements de murs et sols intérieurs

Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Identification des produits : revêtements muraux en bois massifs résineux et parquets en bois massif résineux
- Essence utilisée : Pin maritime
- Taux d'humidité des lames
- Dimensions des lames
- Résistance conforme à l'usage et traitement de préservation
- Classement d'aspect des lames de lambris et de parquet

Caractéristiques évaluées par la certification :

- Dimensions (cotes nominales et tolérances)
- Cintrage des lames assurant une pose facile
- Taux d'humidité respecté (lambris : 8 à 14 % ; parquet : 7 à 13 %)
- Classement d'aspect selon les normes en vigueur
- Tenue de la finition
- Résistance à la flexion pour les produits aboutés
- Qualité du traitement de préservation

Normes principales de référence :

- NF P 23 201 - DTU 51.1
- NF EN 13 342
- NF EN 14 915
- NF EN 14 519
- NF EN 13 226



Liste des produits certifiés sur

www.marque-nf.com